

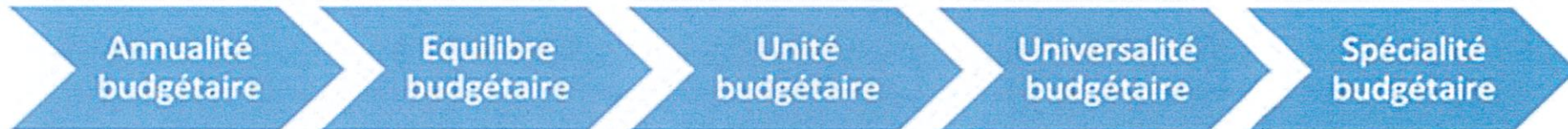
Rapport de présentation

Budget Primitif 2024

CCAS de DUGNY

Conseil Administration du 02/04/2024

Rappel des principes budgétaires



Annualité :

Le budget ne peut s'exécuter que sur une période correspondant à une année civile, c'est-à-dire du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N.

Equilibre :

Les recettes et dépenses doivent être évaluées de manière sincère et chacune des sections (Fonctionnement et Investissement) doit être équilibrée.

Unité :

Toutes les recettes et dépenses d'une collectivité doivent figurer dans un document unique (le BP). Néanmoins il existe des exceptions, que sont les budgets annexes.

Universalité :

Toutes les recettes et dépenses doivent être indiquées dans leur intégralité. Il est interdit de contracter des recettes et des dépenses. Les recettes ne sont pas affectées à des Dépenses précises. Elles viennent équilibrer l'ensemble du budget de la ville.

Spécialité : Les dépenses ne sont autorisées que pour un objet et un service particulier à la différence des recettes.

Les crédits sont affectés avec précision, par chapitre et en fonction de leur nature ou de leur destination.

Le budget Primitif 2024

Le rapport d'orientations budgétaires a été soumis au vote de l'assemblée délibérante lors du Conseil d'Administration du 5 mars 2024. Celui-ci a présenté les grandes orientations retenues pour la construction du budget primitif 2024 du CCAS de Dugny.

Les comparaisons présentées dans ce présent rapport ont été réalisées sur la base des budgets primitifs 2022 – 2023 et 2024.

Au cours de cette séance, est soumis au vote de l'assemblée :

- Le vote du Budget Primitif 2024

Equilibre du Budget Primitif 2024

Point 1 – Présentation du Rapport

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	627 960,00 €	627 960,00 €
Section d'investissement	685,00 €	685,00 €
Reste à réaliser	0,00 €	0,00 €
Total	628 645,00 €	628 645,00 €

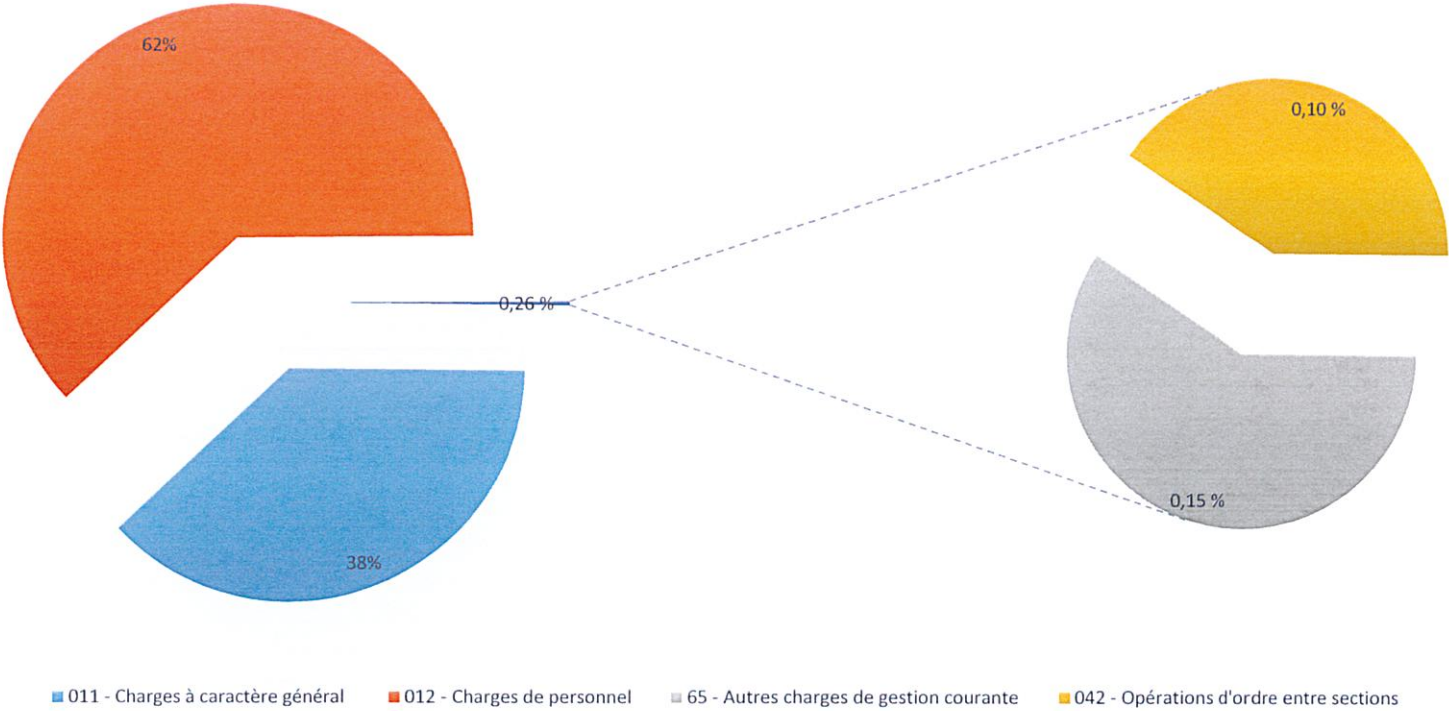
La section de Fonctionnement

1 – Les Dépenses

	DEPENSES				
	BP 2022	BP 2023	BP 2024	% Evolution BP 2024 / BP 2022	% Evolution BP 2024 / BP 2023
011 - Charges à caractère général	183 054,00 €	253 689,40 €	237 949,00 €	29,99%	-6,20%
012 - Charges de personnel	369 600,00 €	375 625,60 €	388 326,00 €	5,07%	3,38%
65 - Autres charges de gestion courante	4 000,00 €	5 500,00 €	1 000,00 €	-75,00%	-81,82%
042 - Opérations d'ordre entre sections	1 156,00 €	685,00 €	685,00 €	-40,74%	0,00%
TOTAL	557 810,00 €	635 500,00 €	627 960,00 €	12,58%	-1,19%

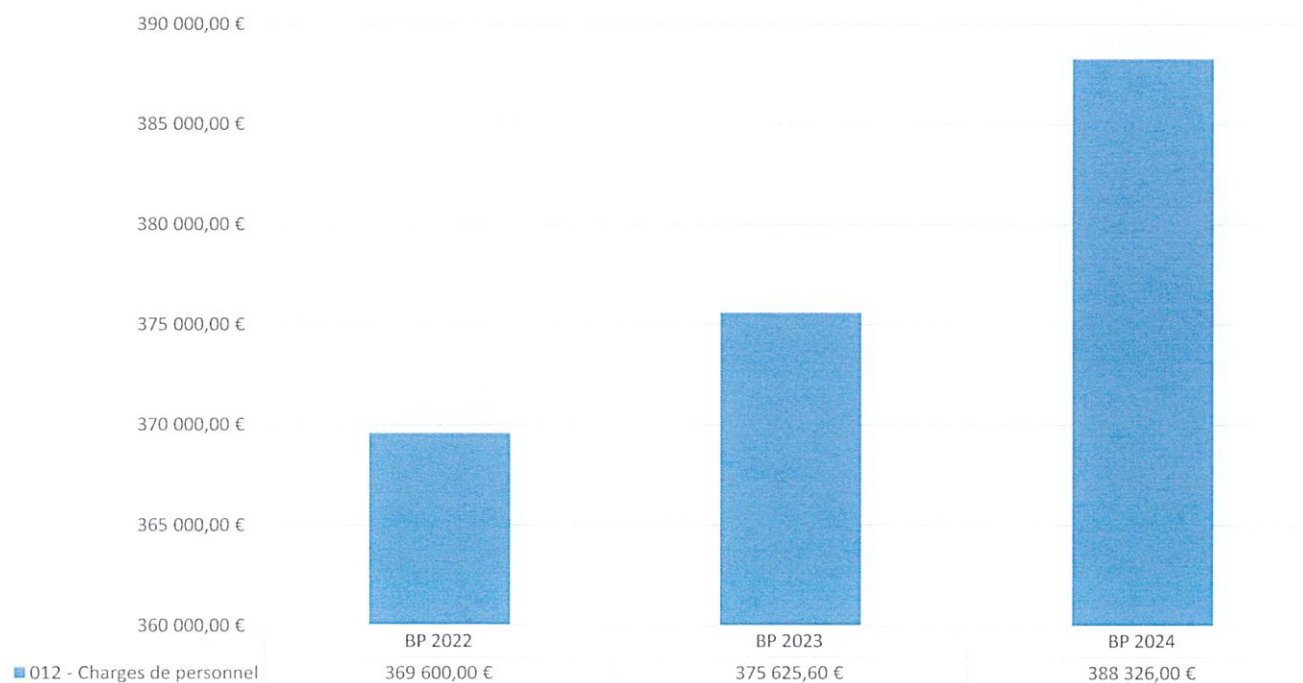
Le tableau reprend les données des BP 2022 – 2023 et 2024. Cette comparaison permet de se rendre compte des variations d'un BP sur l'autre et d'en expliciter les raisons.

Dépenses de fonctionnement - BP 2024



Dépenses de personnel (012)

012 - Charges de personnel



Frais de personnel en augmentation de +3,38 % par rapport au BP 2023. correspond notamment à la prise en compte :

- Glissement Vieillesse et Technicité (GVT) , correspond au déroulé de carrière des agents.
- Revalorisation du point d'indice de +1,5 % opéré en juillet 2023
- Prime exceptionnelle de Pouvoir d'achat
- Participation domicile – travail au 1^{er} janvier 2024 (passe de 50% à 75 %)
- Heures supplémentaires lors des Elections européennes
- Hausse cotisations

Charges à caractère général (011)

Chapitre qui rassemble toutes les dépenses dites de fonctionnement. Les dépenses se stabilisent à hauteur de -6,20 % afin de pouvoir absorber l'inflation et la revalorisation de certains marchés comme celui du portage de repas.

Concernent également :

- Coffrets gourmands, sorties seniors
- Prestations de services liées à l'organisation d'animations (Pôle seniors) tels que les banquets, thés dansants, les ateliers préventions, etc
- Programme de réussite éducative (ateliers individuels ou collectifs)
- Location du véhicule de convivialité
- Renouvellement des vêtements de travail des agents

011 - Charges à caractère général



Autres charges de gestion courante (65)

Crédits prévus pour des mises à l'abri d'urgence. Montants revus à la baisse au vu des aides de droit communs versées en complément.

Opérations d'ordre entre section (042)

Concernent essentiellement la dotation aux amortissements. Correspond à une méthode de calcul comptable permettant de constater forfaitairement la dépréciation d'un bien en vue d'en dégager une ressource afin de renouveler le patrimoine.

2 – Les Recettes

	RECETTES				
	BP 2022	BP 2023	BP 2024	% Evolution BP 2024 / BP 2022	% Evolution BP 2024 / BP 2023
013 - Atténuations de charges	32 000,00 €	51 000,00 €	25 000,00 €	-21,88%	-50,98%
70 - Produits des services, domaines, ventes directes	125 810,00 €	143 864,65 €	63 105,00 €	-49,84%	-56,14%
74 - Dotations et participations	400 000,00 €	476 000,00 €	539 853,00 €	34,96%	13,41%
75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	2,00 €		
TOTAL	557 810,00 €	670 864,65 €	627 960,00 €	12,58%	-6,40%

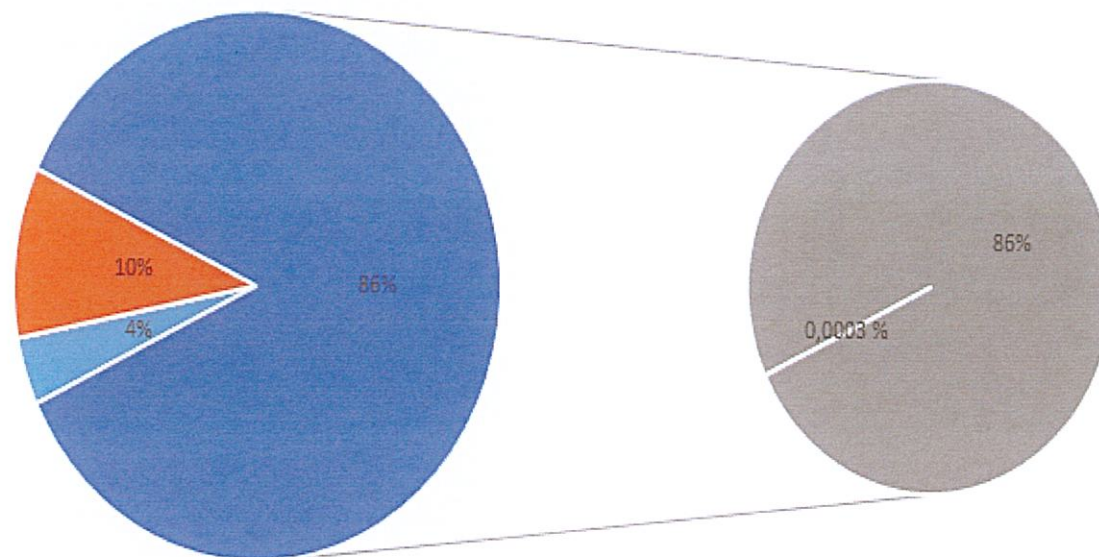
Atténuations de charges : Remboursement de l'assurance statutaire des agents.

Produits des services : Correspond aux recettes liées à la facturation du portage de repas à domicile, les prestations d'aide à domicile, le reversement par la ville des recettes liées aux concessions et redevances funéraires ainsi que la facturation des animations des séniors.

Dotations et participations : Correspond à la subvention versée par la Ville (71,06 % des recettes) mais également à la recette octroyée dans le cadre du programme de Réussite Educative ou pour la domiciliation.

Autres produits de gestion courante : Reversement cotisations

BP 2024



■ 013 - Atténuations de charges
■ 74 - Dotations et participations

■ 70 - Produits des services, domaines, ventes directes
■ 75 - Autres produits de gestion courante

La section d'Investissement

1 – Les Dépenses

	DEPENSES				
	BP 2022	BP 2023	BP 2024	% Evolution BP 2024 / BP 2022	% Evolution BP 2024 / BP 2023
21 - Immobilisations incorporelles	1 156,00 €	4 468,35 €	685,00 €	-40,74%	-84,67%
TOTAL	1 156,00 €	4 468,35 €	685,00 €	-40,74%	-84,67%

2 – Les Recettes

	RECETTES				
	BP 2022	BP 2023	BP 2024	% Evolution BP 2024 / BP 2022	% Evolution BP 2024 / BP 2023
040 - Opérations ordre entre sections	1 156,00 €	685,00 €	685,00 €	-40,74%	0,00%
TOTAL	1 156,00 €	685,00 €	685,00 €	-40,74%	0,00%

Les dépenses correspondent à l'achat de mobilier et matériels. Les recettes proviennent du virement de la section de fonctionnement.